



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-192

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2023-11-16-00001 - Arrêté du 16 novembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire (2 pages)

Page 3

Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la Mayenne /

53-2023-11-15-00002 - Arrêté portant prorogation du mandat des membres du conseil départemental de la Mayenne pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (2 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2023-11-16-00001

Arrêté du 16 novembre 2023 portant
subdélégation de signature de M. Serge MILON,
directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations, en ce qui concerne sa compétence
d'ordonnateur secondaire



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

**Arrêté du 16 novembre 2023
portant subdélégation de signature de M. Serge MILON,
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté de Mme la préfète de la Mayenne du 13 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

ARRETE

Article 1^{er} : en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2023 susvisé, délégation de signature est donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits des programmes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité :

► aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne :

- Mme Agnès HURSAULT, directrice départementale adjointe
- M. Bruno JOURDAN, directeur départemental adjoint
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »
- M. Benyounès ALLALI, chef du service « asile, intégration et lutte contre la pauvreté »
- Mme Laurence MARTIN, cheffe du service « protection juridique et sociale »
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service « hébergement, accès au logement »
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service « santé et protection animales »
- Mme Annabelle GARAND, cheffe du service d'inspection de l'abattoir SNV-Château-Gontier
- Mme Isabelle SCIMIA, cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Virginie SOULAN, adjointe à la cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Cécile BRUAND, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Patricia LEVÉE, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Delphine EMERY, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Hélène BEUROIS, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Catherine MAIGNAN, technicienne « santé et protection animales »

- Mme Mélanie BRETON, technicienne « santé et protection animales »
- Jean-Pierre GÉRAULT, technicien « santé et protection animales »
- Mme Solenne VALLÉE, technicienne « qualité et sécurité de l'alimentation »
- M. Frédéric BRÉNÉOL, chargé de mission hébergement et politiques sociales du logement
- Mme Fabienne MAILÉ, chargée de mission pôle solidarités, emploi et entreprises
- Mme Ilham EL AOUNI, gestionnaire administrative et budgétaire

et

► aux agents en poste à la direction départementale de la protection des populations du Maine-et-Loire :

- M. Luc BLAITEAU, responsable de la plateforme régionale budgétaire mutualisée Chorus BOP 206,
- Mme Isabelle GOUPILLE, gestionnaire CHORUS
- Mme Lucie JOUSSELIN, gestionnaire CHORUS

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2 : la signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : « **Pour la préfète et par délégation** ».

Article 3 : l'arrêté du 13 septembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. La signature des agents auxquels M. Serge MILON a subdélégué sa signature devra être accréditée auprès du comptable assignataire.

Laval, le 16 novembre 2023

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations

Serge MILON



Office national des anciens combattants et
victimes de guerre de la Mayenne

53-2023-11-15-00002

Arrêté portant prorogation du mandat des
membres du conseil départemental de la
Mayenne pour les combattants et victimes de
guerre et la mémoire de la Nation



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Office national des combattants
et des victimes de guerre

Arrêté du **15 NOV. 2023**

portant prorogation du mandat des membres du conseil départemental de la Mayenne pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation

La préfète de la Mayenne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 et R.613-9,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 14 de la sous-section 2 concernant le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Vu le décret n°2009-1755 du 30 décembre 2009 modifiant la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

Vu l'arrêté du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 portant nomination du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Vu la directive générale 5/B de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du 11 mars 2019 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement des structures partenariales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Sur proposition du directeur du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre de la Mayenne.

ARRÊTE

Article 1 : La validité du mandat des membres du conseil départemental de la Mayenne pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est prorogée jusqu'à la date de renouvellement du conseil d'administration de l'Office national des combattants et victimes de guerre, soit le 1er février 2024.

Tél : 02 43 91 70 90
Mél : bruno.d-ardhuy@onacvg.fr
76 rue Avicennes - CS76138 - 53062 LAVAL Cedex 9

Article 2 : Le directeur de cabinet de la préfète de la Mayenne et le directeur du service départemental de l'office des combattants et des victimes de guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Marie-Aimée GASPARI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.